



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Avenir des écoles du Portage - de l'Arc-en-ciel et des Cheminots – du Sommet

La Commission scolaire des Phares demande aux deux municipalités de s'impliquer

Rimouski, le 23 juin 2009 – Réuni en séance ordinaire le 22 juin 2009, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a adopté les recommandations du comité d'analyse de la situation des écoles du Portage – de l'Arc-en-Ciel (Sainte-Jeanne-D'Arc) et des Cheminots – du Sommet (Padoue). Le Conseil a donc annoncé son intention de maintenir ouvertes les deux écoles tout en demandant aux deux municipalités concernées de prendre des mesures incitatives pour favoriser la venue de nouvelles familles et de s'impliquer dans le maintien des écoles.

À l'école du Portage – de l'Arc-en-ciel, une très légère augmentation du nombre d'élèves est à prévoir d'ici 2012-2013. De 16 élèves cette année, la clientèle devrait passer à 21 élèves dans quatre ans. Les discussions au sein du comité d'analyse de la situation ont fait ressortir les faits suivants :

- L'implication des parents dans l'école est remarquable;
- L'école offre des services de qualité aux élèves;
- Un grand nombre de projets s'y déroulent;
- Les résultats académiques des élèves sont comparables à ceux des élèves des autres écoles;
- Le projet « École éloignée en réseau » y est bien implanté;
- L'absence de service de garde dans le milieu est l'une des causes de la perte d'enfants vers les autres écoles;
- Bien qu'il existe une politique familiale à Sainte-Jeanne-D'Arc, il n'y a pas d'incitatif pour favoriser de nouvelles constructions.

À la lumière des discussions, les membres du comité d'analyse ont conclu que la qualité des services éducatifs à l'école du Portage – de l'Arc-en-ciel se compare avantageusement à celle que l'on offre ailleurs sur le territoire. Le comité a donc recommandé au Conseil des commissaires de maintenir ouverte cette école, tout en recommandant plusieurs actions :

- Signifier à la municipalité qu'elle doit faire preuve de leadership dans le dossier du maintien de l'école auprès de ses contribuables;

- Recommander à la municipalité d'offrir des mesures incitatives à la venue de nouvelles familles;
- Recommander à la municipalité d'organiser un service de surveillance du midi;
- Recommander à l'école de relancer son projet éducatif et d'en informer la population locale;
- Reformuler un comité d'analyse de la situation au printemps 2011.

À l'école des Cheminots – du Sommet, une baisse marquée de six élèves est confirmée pour la rentrée 2009. Toutefois, les effectifs se stabiliseront par la suite à environ 14 élèves d'ici 2012-2013.

Les points suivants ont fait l'objet de discussions au sein du comité d'analyse :

- La municipalité a le projet de rénover un édifice à logements et envisage la construction d'un nouvel édifice, dans le but d'inciter de nouvelles familles à s'installer à Padoue;
- L'implication des parents dans l'école est digne de mention;
- Plusieurs activités favorisent les apprentissages et la socialisation des élèves;
- Le projet « École éloignée en réseau » y est bien implanté;
- Les mesures d'aide pour les élèves en difficulté sont nombreuses et adaptées;
- Les élèves ont d'excellents résultats en français et en mathématiques;
- Le maire de Padoue propose la préparation d'un plan d'action avec les intervenants du milieu pour le maintien de l'école.

Le comité d'analyse a donc recommandé au Conseil des commissaires de maintenir l'école des Cheminots – du Sommet ouverte et a également recommandé les actions suivantes :

- Collaborer avec la municipalité en assistant à une rencontre publique pour la présentation de son plan d'action visant à obtenir des engagements du milieu dans le soutien de l'école et le développement de la municipalité. Cette rencontre pourra se tenir à l'automne 2009;
- Reformuler un comité d'analyse de la situation au printemps 2010.

Loin d'être engagée dans une démarche de fermeture de ses petites écoles, la Commission scolaire des Phares souhaite, au contraire, tout mettre en œuvre pour tenter de les vitaliser et de les maintenir ouvertes. Elle considère que la participation de la population et des conseils municipaux de Sainte-Jeanne-D'Arc et Padoue est essentielle dans le processus visant, à moyen terme, le maintien des services aux écoles du Portage – de l'Arc-en-Ciel et des Cheminots – du Sommet.